

# RÉFORMES ET DHG : QUEL IMPACT?

**C**oncernant l'Education nationale, le gouvernement s'est donné deux objectifs : faire **des économies** sur le dos de la jeunesse en **supprimant des postes** et réaliser des réformes qui permettront de **réduire les coûts**, notamment dans les lycées.

Si le lycée français est peut-être plus coûteux que ses homologues des autres pays comparables, cela résulte de **choix politiques** qui ont été effectués depuis des décennies: donner aux élèves **un vaste choix** d'enseignements et de disciplines afin de développer leur **culture générale** et ainsi **faciliter leur orientation** dans l'enseignement supérieur. Les réformes du lycée général et technologique et de la voie professionnelle sont donc des «leviers» qui fournissent **des prétextes** pour supprimer des enseignements et donc des postes.

Les **2 650 postes** supprimés à la rentrée 2019 le seront donc à ce niveau d'enseignement et non au collège où on attend plus de **30 000 élèves** supplémentaires. En conséquence, les postes que le ministère devra trouver pour le **collège** ne pourront venir que **du lycée**.

Les premières indications venues des établissements laissent apparaître une répartition **disparate** de ces suppressions selon les **académies** et selon les **disciplines**. Ainsi, l'académie de **Lille** perdrait plus de **200 postes**, **Amiens** et **Dijon** plus d'**une centaine** chacune. De nombreux professeurs seront victimes d'une mesure de **carte scolaire** ou seront contraints d'effectuer des **compléments de service**.

En ne finançant plus les **enseignements optionnels** au lycée, en ne donnant plus aux élèves qui les choisiront la possibilité de **gagner des points** au bac (à l'exception d'une seule option), le ministre a fait le choix de laisser à chaque établissement le soin de trouver **sur son propre budget** les financements nécessaires pour, in fine, compter sur la **désaffectation** des élèves.

Il est encore trop tôt dans l'année (les **dotations horaires globales**, DHG, arriveront dans les établissements au mieux **début février**), mais les enseignants doivent s'attendre à d'après

**discussions** avec les chefs d'établissements et avec leurs collègues qui défendront chacun **sa discipline** et ses **conditions de travail** propres. Rappelons que ces discussions doivent se dérouler dans les établissements en toute transparence en **commission permanente** réunie par le proviseur et en **conseil d'administration** (CA) où un vote doit avoir lieu. C'est dans cette instance que les délégués des personnels, et ceux du **SNCL-FAEN** en particulier, doivent jouer tout leur rôle.

Les diminutions **d'heures d'enseignement** à la rentrée 2019 dans les LGT et surtout dans les lycées de la voie professionnelle du fait des réformes contribueront aux suppressions de postes. Mais d'autres éléments seront pris en compte : la suppression des filières S, ES et L permet de mélanger les élèves dans un «**tronc commun**» et des «**spécialités**», d'où une nouvelle «**rationalisation**» des moyens.

Les rectorats établiront des «**seuils**» d'ouvertures de classes lesquelles ne verront le jour que si le nombre d'élèves est suffisant. L'ouverture de classes de spécialités sera aussi en lien avec les propositions des établissements et les **demandes** des élèves. Certaines classes qui n'auront pas atteint le contingent minimum attendu ne seront probablement **pas ouvertes**.

Quant aux **heures supplémentaires**, le ministère annonce que leur volume proviendra de la transformation des 2 650 postes supprimés en HSA, à la grande satisfaction de la Cour des comptes qui préconisait dans un récent rapport **l'imposition d'une seconde heure** supplémentaire. Cette mesure, dont le caractère obligatoire est pourtant rejeté par la profession, rapporterait environ l'équivalent de **6 000 postes**.

Les enseignants sont déjà **mobilisés** contre ces mesures. Organisés en intersyndicale, à laquelle participe le **SNCL-FAEN**, ils demandent que la profession soit véritablement consultée après que ces réformes aient été au préalable **retirées**. Des mouvements de **grève** sont d'ores et déjà organisés, d'autres suivront vraisemblablement, car nous sommes tous, collectivement, déterminés à **arrêter le massacre** de nos conditions de travail et de celles de nos élèves.

## AED : du nouveau

**L**es difficultés de **recrutement** de professeurs et CPE en nombre suffisant sont l'un des symptômes du **manque d'attractivité** de nos métiers.

Le projet du ministre de donner une chance à de jeunes étudiants de **financer des études** universitaires tout en leur permettant d'obtenir une **formation professionnelle** doit assurément être loué.

Toutefois, lorsque le ministre fait évoluer le statut de l'AED pour lui donner des missions d'enseignement **préalablement** à une **formation** théorique et pédagogique solide, le **SNCL-FAEN** doit dénoncer la **confusion** entre formation et moyens d'enseignement.

**Le projet prévoit:**

- Un **contrat de travail** de droit public pour les étudiants inscrits à l'Université en **L2 - L3 - M1**,
- Une quotité de travail en école ou établissement de **8 heures par semaine** sur **39 semaines**,
- Un service d'enseignement **d'1/3 temps** en **M1**,

-Une **rémunération** cumulable avec une bourse d'études attribuée sur **critères sociaux**.

**Le commentaire du SNCL-FAEN:** le dispositif actuel devra être **aménagé**. Les universités devront réserver des emplois du temps adaptés à ces étudiants qui devront bénéficier d'**un tutorat** en établissement.

Ces recrutements ne devront pas être réservés au premier degré et devront être accessibles à toutes les disciplines.

Le ministère ne pourra pas non plus s'exonérer d'une large réflexion sur les **niveaux de rémunération** des personnels enseignants déjà en poste, étant entendu que là réside aussi l'une des causes du manque d'attractivité de nos métiers. De même pour les **conditions de travail** et les **conditions d'exercice**.

Enfin, il est impératif que ces étudiants **ne soient pas «utilisés»** pour le **remplacement** de professeurs absents afin de pallier les **carences du ministère** dans ce domaine.